



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 128158

Texte de la question

M. André Chassaigne attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le rôle des conseils départementaux de l'éducation nationale (CDEN), qui s'avère actuellement vidé de toute utilité. En effet, ces conseils émettent des avis qui ne sont jamais entendus, notamment sur les difficultés rencontrées dans la gestion quotidienne des écoles du fait des coupes budgétaires. L'indifférence des représentants de l'État à l'égard des représentants élus de la CDEN est perçue comme un mépris. Ne voulant être ni simples spectateurs ni complices, ces derniers sont parfois conduits à suspendre leur participation. C'est pourquoi il demande que les missions des CDEN soient reconnues et constituent une réelle concertation entre tous les partenaires de l'école.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128158

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1210

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)